

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001212-220

DATE : Le 25 mai 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

LÉCHÉ DESSERTS INC.
Demanderesse

c.

INTERAC CORPORATION

et

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.
Défenderesses

JUGEMENT

[1] **VU** la *Demande en rejet* des défenderesses;

[2] **CONSIDÉRANT** les représentations des parties à l'effet que la médiation dans le dossier connexe numéro 500-06-001192-224 (*Verdier c. Rogers Communications Canada inc. et al.*) est toujours en cours;

[3] **CONSIDÉRANT** que le résultat de ladite médiation peut avoir une incidence sur le dossier en l'occurrence;

[4] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent de consentement la remise *sine die* de la *Demande en rejet*;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **REMET** la *Demande en rejet sine die*;

[6] **ORDONNE** aux parties de lui faire rapport dès que le résultat de la médiation dans le dossier connexe sera connu;

[7] Frais de justice à suivre.



LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

Me Benoit Gamache
Me David Bourgoïn
BG AVOCAT INC.
Avocats de la demanderesse

Me Éric Préfontaine
Me Marie-Laure Saliyah-Linteau
OSLER, HOSKIN & HARCOURT LLP
Avocats de la défenderesse Interac Corporation

Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Avocat de la défenderesse Rogers Communications Canada inc.

Date d'audience : Sur dossier